

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	21 septembre 2020	Séance du : 29 septembre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL
	Votes : 44	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

Objet : Eau et assainissement - Demande de subventions - Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement Tranche 3 - Cabrières

Monsieur RODRIGUEZ informe les membres du Conseil communautaire que suite au transfert de ces compétences à la Communauté de communes du Clermontais, et en attente de la finalisation des schémas directeurs intercommunaux, la Communauté de communes souhaite réaliser les travaux prioritaires inscrits dans les documents de planification des communes.

La commune de CABRIERES a finalisé son schéma directeur d'assainissement en 2013.

Le centre ancien du village dispose d'un réseau unitaire représentant 1 825 ml. Les eaux usées et les eaux pluviales sont reprises par une canalisation unique. Celle-ci est reliée à 2 déversoirs d'orage se rejetant dans la Boyne.

Les débits d'eaux claires parasites permanentes ont été estimés à 31 m³/j, soit 42% des débits moyens par temps secs. Les eaux claires parasites ainsi collectées provoquent :

- des rejets directs d'eaux usées non traitées au milieu naturel par le déversoir d'orage implanté sur le réseau d'assainissement ;

- des perturbations du fonctionnement de la station d'épuration engendrant des départs de boues vers le milieu récepteur et une baisse du rendement épuratoire de cet ouvrage.

Le volume susceptible de surverser a été estimé à 856 m³/j pour une occurrence bimestrielle de 29 mm.

La mise en séparatif des réseaux est une des priorités du schéma directeur.

Les travaux projetés prévoient la création des ouvrages de collecte des eaux usées (canalisation principale et branchements) sur le secteur concerné.

La tranche 3 correspond à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la réfection des réseaux d'eau potable des rues de la Place, du Mas Rigaud, du Chemin de Trescol et du ruisseau du Bayle. Elle représente un linéaire de 420 ml.

Par ailleurs, le réseau d'eau potable de la commune est vétuste. En 2018, les réseaux d'eau potable de la commune présentaient un rendement de 47,7%. Dans l'optique de réduire les fuites et donc de limiter l'impact sur la ressource en eau potable, la Communauté de communes s'est engagée dans un plan d'actions visant à remplacer les réseaux les plus fuyards.

Par opportunité, il sera donc réhabilité sur l'emprise du projet de mise en séparatif. L'ensemble des réseaux sera posé en tranchée commune.

Pour les secteurs faisant l'objet de la présente demande de subvention, le gain théorique attendu après la réalisation de travaux en termes de réduction de fuites serait de 8,7 m³/j, soit 3 158 m³/an.

La Communauté de communes a engagé en 2019 une première tranche de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (Rue du mas de Shilol et Rue de l'Eglise).

La tranche 2 de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, sera engagée en 2020 (Rue du Mas de Gausse).

Elle souhaite enchaîner sur une 3^{ème} tranche en 2021, conformément aux préconisations du schéma directeur d'assainissement.

Les travaux de réhabilitation des réseaux des rues sont estimés à **583 000 € HT**, répartis de la façon suivante :

- Réhabilitation réseau d'eau potable	256 520 € HT
- Réhabilitation réseau d'assainissement	326 480 € HT

Ce projet est inscrit au contrat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Communauté de communes « pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement ».

Il est proposé :

- D'adopter les projets de travaux suivants à réaliser sur la commune de CABRIERES :
 - la réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 256 520 € HT
 - la réhabilitation du réseau d'assainissement dont le coût est évalué à 326 480 € HT
- De s'engager à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon.

- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.
- D'autoriser le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOPTE les projets de travaux sur la commune de Cabrières tels que décrits ci-dessus,

S'ENGAGE à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon,

S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,

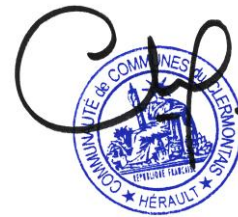
SOLLICITE auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.